



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2019

Affichage : 02/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019

Délibération N°2019/248

**Budget Supplémentaire 2019 – Budget annexe du
stationnement**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2019 du budget annexe du stationnement. Ce budget, conformément aux inscriptions comptables, est en premier lieu un budget de report qui assure la liaison avec le compte administratif 2018. Il intègre les résultats de l'année antérieure et reprend les restes à réaliser constatés au 31 Décembre 2018.

Ce projet de budget supplémentaire se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	178 440.09
- En recettes et en dépenses d'investissement	32 304.54
Total du budget supplémentaire 2019	210 744.63

A) La répartition en section de fonctionnement

En dépenses :

☞ Chapitre 011 : Charges à caractère général : + 30 440.09 €

Ces inscriptions complémentaires concernent le fonctionnement courant. (Contrat de prestation et frais de gestion avec divers opérateurs Paybyphone, Antai ...). Des réajustements et transferts de crédits complètent les inscriptions du chapitre.

☞ Chapitre 012 : Frais de personnel : + 138 000.00 €

Les dépenses enregistrées au sein du chapitre 012 concernent les frais de personnel. Cette somme complémentaire correspond à l'ajustement de la masse salariale entre les ASVP et les agents de la police municipale. De plus, il a été décidé à partir de cet exercice budgétaire de répercuter, à l'instar de ce qui se fait pour les autres budgets annexes, les charges assumées par les services de la ville pour la gestion de ce service public.

☞ Chapitre 023 : Virement vers la section d'investissement : + 10 000.00 €

En recettes :

Le financement de la section est assuré par le résultat de fonctionnement reporté du CA 2018 pour 55 440.09 € et de complément de recettes à hauteur de 123 000 € provenant principalement du forfait post stationnement comptabilisé au sein du chapitre 70.

B) La répartition en section d'investissement

En dépenses :

Les dépenses d'investissement prévues concernent le renouvellement du matériel à hauteur de 10 759.42 € et le déficit constaté du compte administratif 2018 à hauteur de 21 545.12 €. (Cf. Délibération n°2019/124 du 28/05/2019)

En recettes :

L'équilibre de la section est assuré par l'affectation au compte 1068 d'une partie de l'excédent de fonctionnement du CA 2018 soit 22 304.54 € (Cf. Délibération n°2019/124 en date du 28/05/2019) et un complément de 10 000 € provenant du virement de la section de fonctionnement.

Tels sont les principaux éléments du budget supplémentaire 2019 du budget annexe du stationnement que je vous demande de bien vouloir approuver.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le budget supplémentaire 2019 du Budget annexe du stationnement, tel qu'exposé ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Stéphane Sbraggia, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

ADOPTE

Par 36 voix pour et 5 abstentions (Mme Simonpietri, MM. Luciani, Ciabrini, Bastelica, Leonetti)
Le budget supplémentaire 2019 du Budget annexe du stationnement, tel qu'exposé ci-dessus.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

